

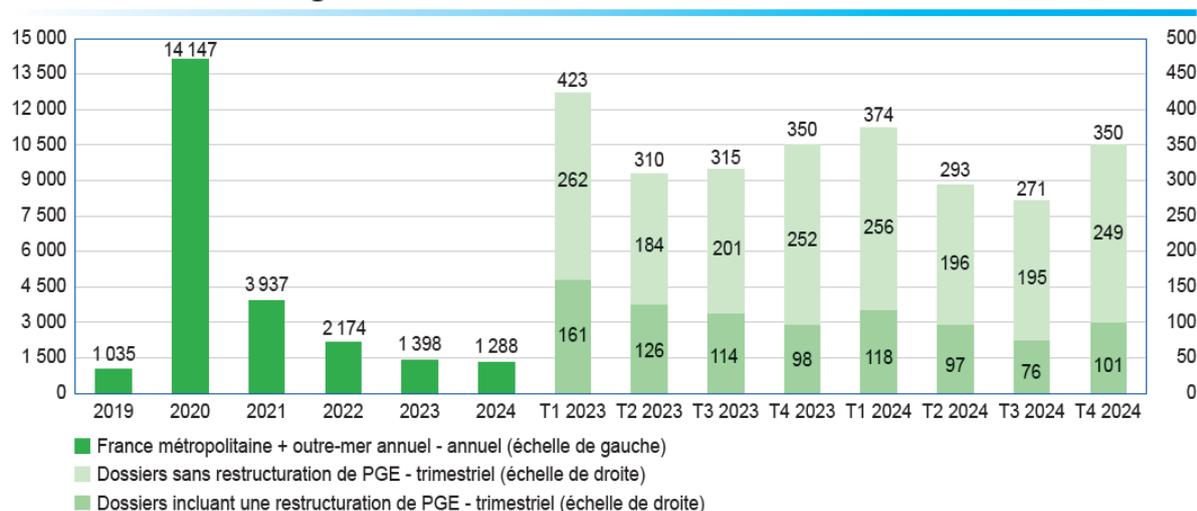


Paris, le 20 janvier 2024

## La médiation du crédit a traité près de 1300 dossiers en 2024, avec un taux de succès en hausse à 65%, et préservé ainsi 6000 emplois

En 2024, 1288 dossiers ont été éligibles à la médiation du crédit, un niveau confirmant la normalisation des saisines amorcée en 2022 avec un retour à des volumes comparables à ceux observés avant la crise sanitaire. Parmi ces demandes, 392 ont porté sur des restructurations de Prêts Garantis par l'État (PGE) prévues dans le cadre de l'Accord de place spécifique (signé début 2022 et prolongé jusqu'à fin 2026), soit un recul de 22% par rapport à l'année précédente.

### Nombre de dossiers éligibles



### 1. Un taux de succès qui se renforce

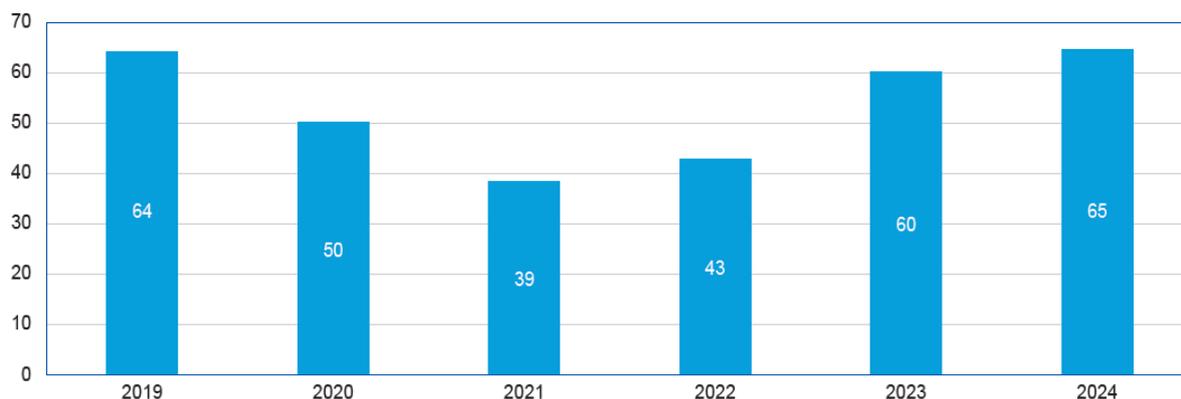
Les demandes de médiation du crédit éligibles ont abouti dans 65% des cas à l'adoption de solutions de nature à dépasser les difficultés de financement de l'entreprise. En augmentation de 5 points par rapport à 2023 le taux de succès, qui avait reculé pendant la crise sanitaire, poursuit ainsi son amélioration continue pour retrouver les niveaux pré pandémiques.

#### Contact presse :

Service de presse de la Banque de France : [presse@banque-france.fr](mailto:presse@banque-france.fr) // 01 42 92 39 00

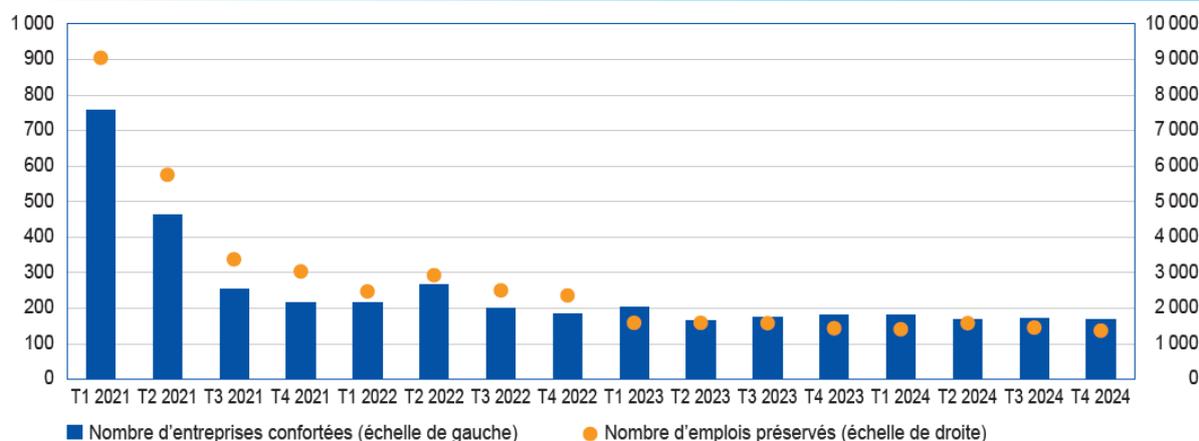
## Taux de succès annuel de la médiation du crédit

(en pourcentage)



Les demandes émanent en très grande majorité (81%) de TPE (moins de 11 salariés) qui exercent leurs activités dans les secteurs des services (50%), du commerce (27%), des industries extractives ou manufacturières (9%) ou de la construction (9%), et plus marginalement dans le secteur agricole (5%).

## Nombre d'entreprises confortées et d'emplois préservés



Les interventions des médiateurs départementaux ont permis de préserver 5 797 emplois au sein de 690 entreprises dans les territoires.

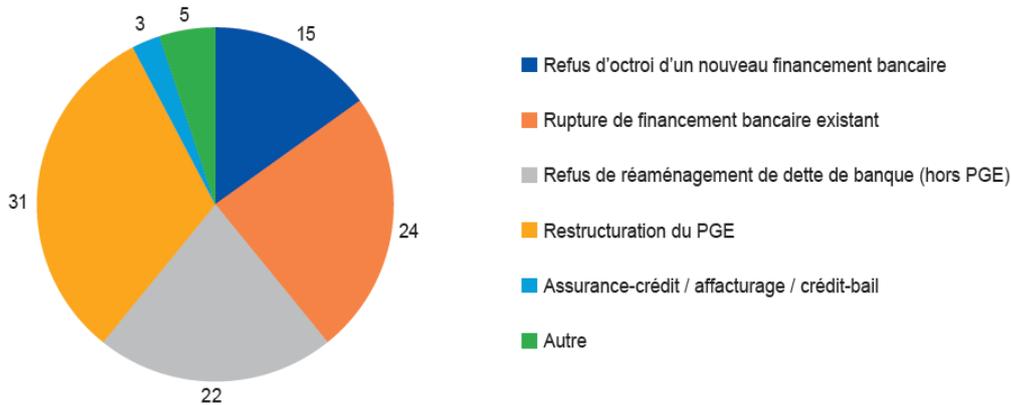
Les saisines de la médiation du crédit sont principalement consécutives à des difficultés relatives à des financements précédemment octroyés qu'il s'agisse de la rupture de financement bancaire existant ou de réaménagement de dette de banque portant ou non sur des PGE.

### Contact presse :

Service de presse de la Banque de France : [presse@banque-france.fr](mailto:presse@banque-france.fr) // 01 42 92 39 00

## Répartition des problématiques rencontrées dans les dossiers éligibles – 2024

(en pourcentage)



Cette situation est à mettre en relation avec la situation d'accès globalement favorable des entreprises aux crédits d'investissement et de trésorerie, mesurée par les [statistiques de la Banque de France \(3<sup>ème</sup> trimestre 2024\)](#) dans un contexte de résilience des TPE-PME face aux crises ([La situation financière des PME en 2023 : anatomie d'une résilience](#) )

## 2 - Des dossiers refusés en nombre relativement important notamment en raison de situations dégradées en hausse

Pour autant, le niveau d'éligibilité des demandes de médiation (45% en 2024), quasi stable par rapport à l'année précédente, demeure inférieur à la situation observée en période pré pandémique (64% en 2019) pour un ensemble de raisons tenant à l'évolution de la nature des demandes :

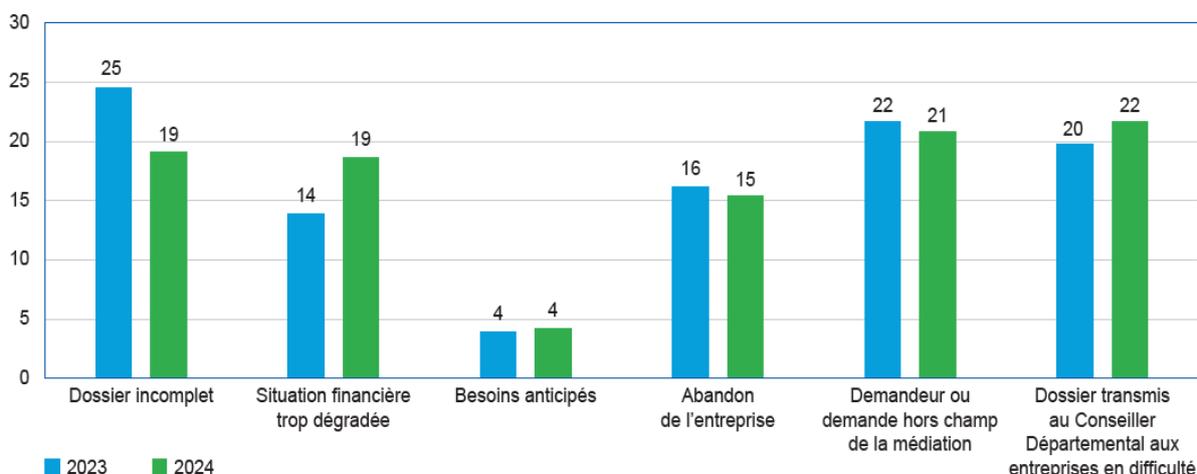
- Tardives au regard de l'évolution de la situation financière de l'entreprise, trop dégradée (fonds propres négatifs, risques de cessation de paiement) lors de la saisine pour pouvoir relever de la médiation du crédit. Ces cas d'inéligibilité sont en augmentation (passant de 13% des motifs identifiés dans les dossiers en 2022 à 19% en 2024) ;
- Faisant l'objet d'un renoncement direct ou indirect de l'entreprise parce que son besoin n'est plus avéré et/ou qu'elle ne produit pas les documents nécessaires à l'instruction de sa demande (38% des motifs d'inéligibilité présents dans les dossiers en 2024) ;
- Hors champ de la médiation et/ou orientées vers d'autres dispositifs comme celui des conseillers départementaux aux entreprises en difficulté (43% des motifs d'inéligibilité identifiés en 2024).

Contact presse :

Service de presse de la Banque de France : [presse@banque-france.fr](mailto:presse@banque-france.fr) // 01 42 92 39 00

## Évolution des motifs d'inéligibilité

(en pourcentage)



### 3 - Des demandes de restructurations de PGE qui restent limitées

Les demandes de médiation relatives à des restructurations amiables de Prêts Garantis par l'État (PGE), possibles au cas par cas, dans les conditions de l'Accord de place du 15 février 2022 reconduit jusqu'à fin 2026, ne concernent qu'un nombre limité de sollicitations (1481 depuis le début de la procédure dont 392 en 2024), les entreprises continuant à rembourser correctement leurs PGE (plus de 70% des encours de PGE sont remboursés).

Ces demandes ont abouti favorablement dans 55% des cas ce qui a permis aux 809 entreprises concernées, confrontées à des difficultés avérées, de bénéficier d'un rééchelonnement des échéances de leurs PGE (sur une durée maximale de 4 ans), d'un réaménagement équilibré de leurs autres crédits bancaires à moyen terme et de visibilité sur leurs lignes de court terme.

### 4 - Un besoin de mieux faire connaître les dispositifs d'accompagnement des entreprises

En 2024, la médiation du crédit a en outre été totalement mobilisée pour mieux faire connaître les dispositifs d'accompagnement des entreprises.

Face au renforcement des incertitudes économiques, les pouvoirs publics ont, en effet, confié au printemps 2024 au médiateur du crédit et au médiateur des entreprises une mission destinée principalement à mieux faire connaître les dispositifs existants de détection précoce et de soutien aux entreprises en difficultés.

Dans ce cadre, différentes actions de sensibilisation et de pédagogie ont été déployées :

- Les deux médiateurs se sont ainsi rendus dans les territoires, à la rencontre de dirigeants d'entreprise et des acteurs de l'écosystème entrepreneurial. Ce tour de France des régions, appelé à se poursuivre début 2025, s'est concrétisé en 2024 par 19 rencontres avec les décideurs et acteurs économiques des régions concernées.

Contact presse :

Service de presse de la Banque de France : [presse@banque-france.fr](mailto:presse@banque-france.fr) // 01 42 92 39 00

- Une « [boîte à outils du dirigeant](#) » aux différentes étapes de la vie de l'entreprise a été publiée sur les sites internet des deux médiateurs et a fait l'objet d'une large communication pour la relayer auprès des entreprises, notamment les plus petites. Elle identifie les ressources mobilisables par les dirigeants d'entreprise pour anticiper leurs difficultés, se faire accompagner et s'orienter vers les dispositifs de prévention les plus adaptés.
- Une boîte mail [prevention@banque-france.fr](mailto:prevention@banque-france.fr) a été créée pour recueillir toutes contributions des parties prenantes.

Ces enjeux de vigilance rejoignent les diagnostics de l'Observatoire du Financement des Entreprises (OFE) qui souligne dans son [rapport annuel](#), publié en novembre 2024, l'importance de la détection précoce des difficultés des entreprises, de leur accompagnement et de la mobilisation de l'ensemble des outils et acteurs disponibles.

#### **À propos de la Banque de France**

Institution indépendante, la Banque de France a trois grandes missions : la stratégie monétaire, la stabilité financière, les services à l'économie et à la société. Elle contribue à définir la politique monétaire de la zone euro et la met en œuvre en France ; elle contrôle banques et assurances et veille à la maîtrise des risques ; elle propose de nombreux services aux entreprises et aux particuliers.

Visitez notre site Internet [www.banque-france.fr](http://www.banque-france.fr)

Suivez nous    

#### **Contact presse :**

Service de presse de la Banque de France : [presse@banque-france.fr](mailto:presse@banque-france.fr) // 01 42 92 39 00

**ANNEXE I | Saisines de la médiation par région**

**France métropolitaine et Outre-mer**

**Auvergne-Rhône-Alpes**

**Bourgogne-Franche-Comté**

**Bretagne**

**Centre-Val de Loire**

**Corse**

**Grand Est**

**Hauts-de-France**

**Île-de-France**

**Normandie**

**Nouvelle-Aquitaine**

**Occitanie**

**Pays de la Loire**

**Provence-Alpes-Côte d'Azur**

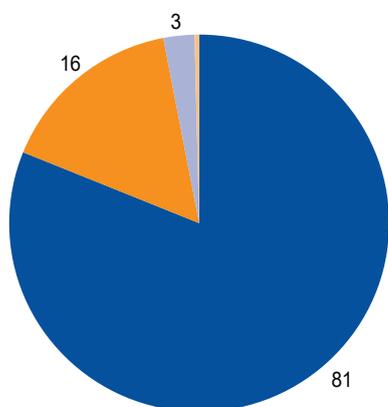
**Outre-mer**

## France métropolitaine et Outre-mer

	2024
Nombre de dossiers éligibles	1288
Taux d'éligibilité (en %)	45
Montant des crédits demandés (millions EUR)	359
Nombre d'entreprises confortées	690
Nombre d'emplois préservés	5797
Taux de médiation réussie (en %)	65

### Répartition des dossiers éligibles par effectif

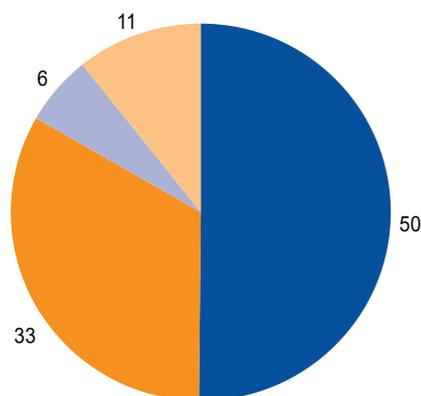
(en pourcentage)



■ < 11 personnes    ■ de 51 à 250 personnes  
■ de 11 à 50 personnes    ■ > 250 personnes

### Répartition des dossiers éligibles par encours de crédit

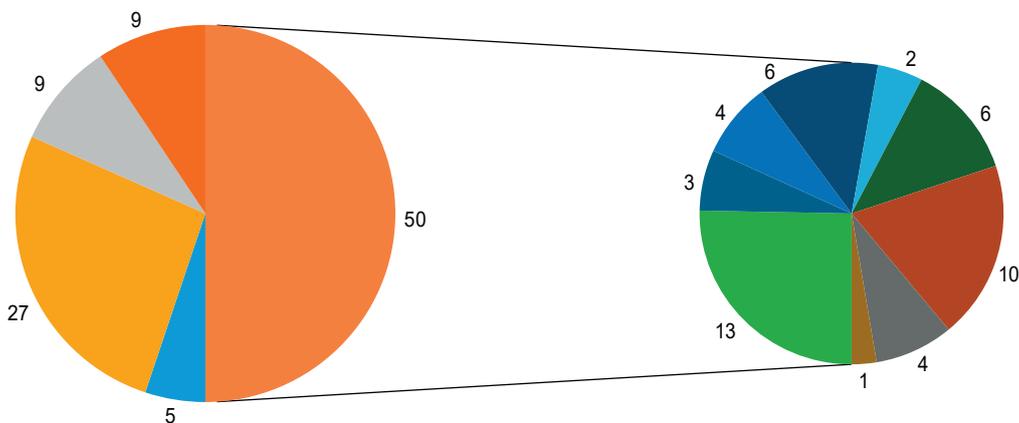
(en pourcentage)



■ de 0 à 50 milliers d'euros    ■ de 300 à 500 milliers d'euros  
■ de 50 à 300 milliers d'euros    ■ > 500 milliers d'euros

### Répartition des dossiers éligibles par secteur économique

(en pourcentage)

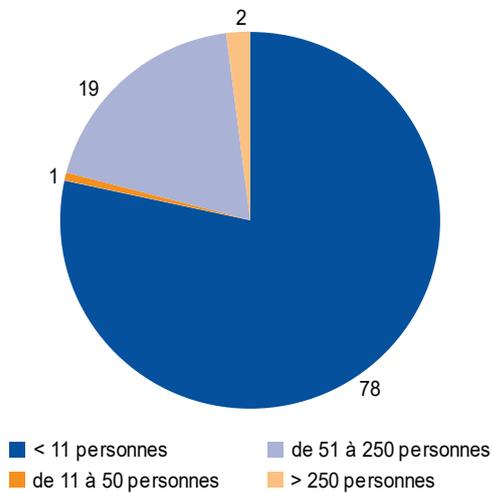


■ Services  
■ Agriculture, sylviculture et pêche  
■ Industries extractives et industrie manufacturière  
■ Bâtiment, construction et travaux publics  
■ Commerce  
■ Services immobiliers  
■ Services professionnels, scientifiques et techniques  
■ Services administratifs et de soutien  
■ Services de santé et d'action sociale  
■ Services autres  
■ Services de transport et d'entreposage  
■ Services hébergement et restauration  
■ Services d'information et de communication  
■ Services financiers et assurance

	2024
Nombre de dossiers éligibles	148
Taux d'éligibilité (en %)	45
Montant des crédits demandés (millions EUR)	22
Nombre d'entreprises confortées	76
Nombre d'emplois préservés	707
Taux de médiation réussie (en %)	62

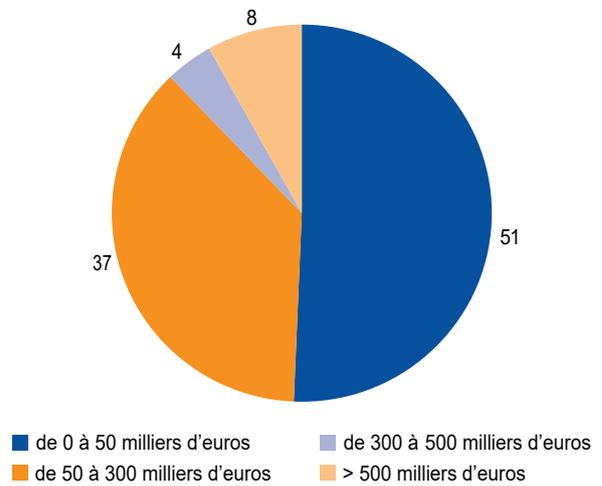
**Répartition des dossiers éligibles par effectif**

(en pourcentage)



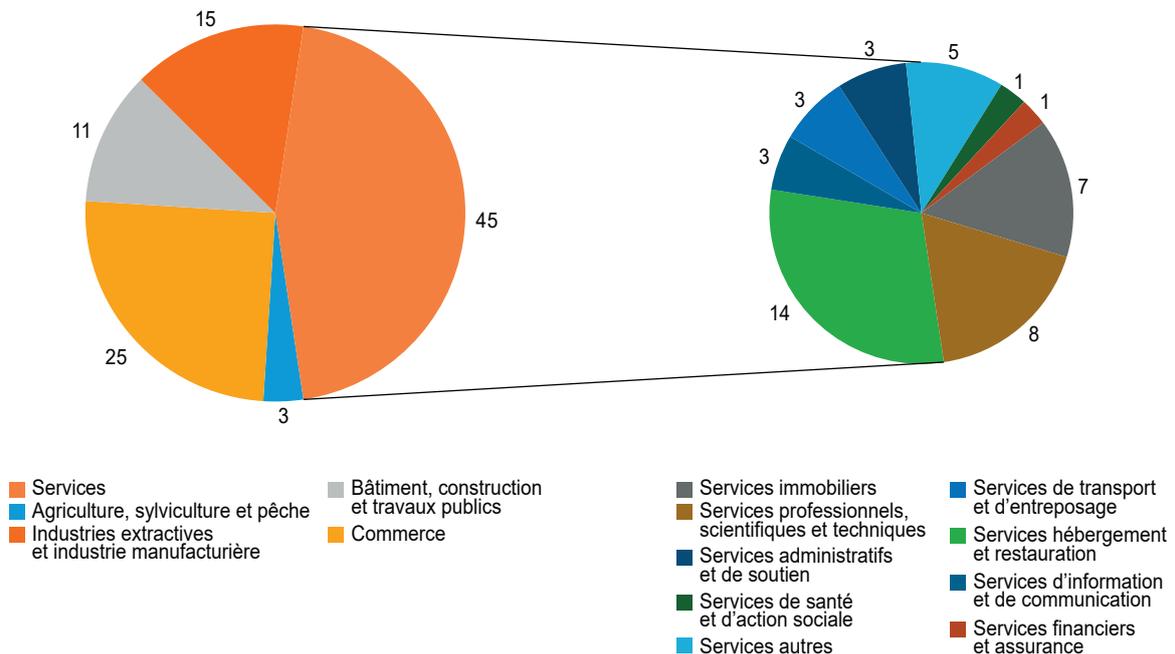
**Répartition des dossiers éligibles par encours de crédit**

(en pourcentage)



**Répartition des dossiers éligibles par secteur économique**

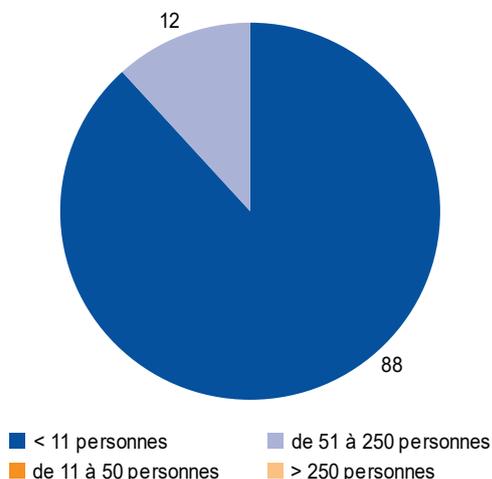
(en pourcentage)



	2024
Nombre de dossiers éligibles	34
Taux d'éligibilité (en %)	31
Montant des crédits demandés (millions EUR)	6
Nombre d'entreprises confortées	24
Nombre d'emplois préservés	177
Taux de médiation réussie (en %)	73

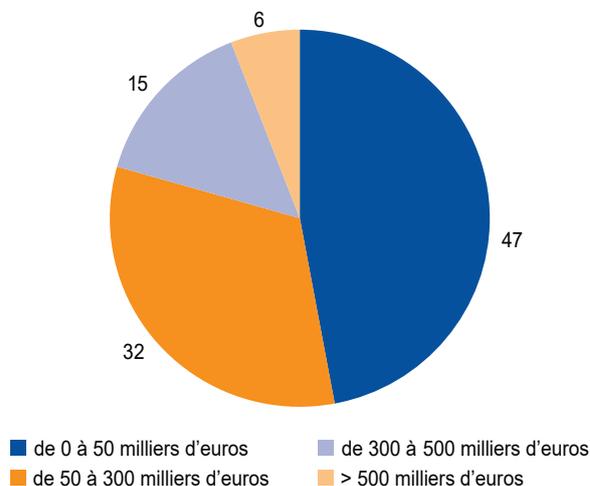
**Répartition des dossiers éligibles par effectif**

(en pourcentage)



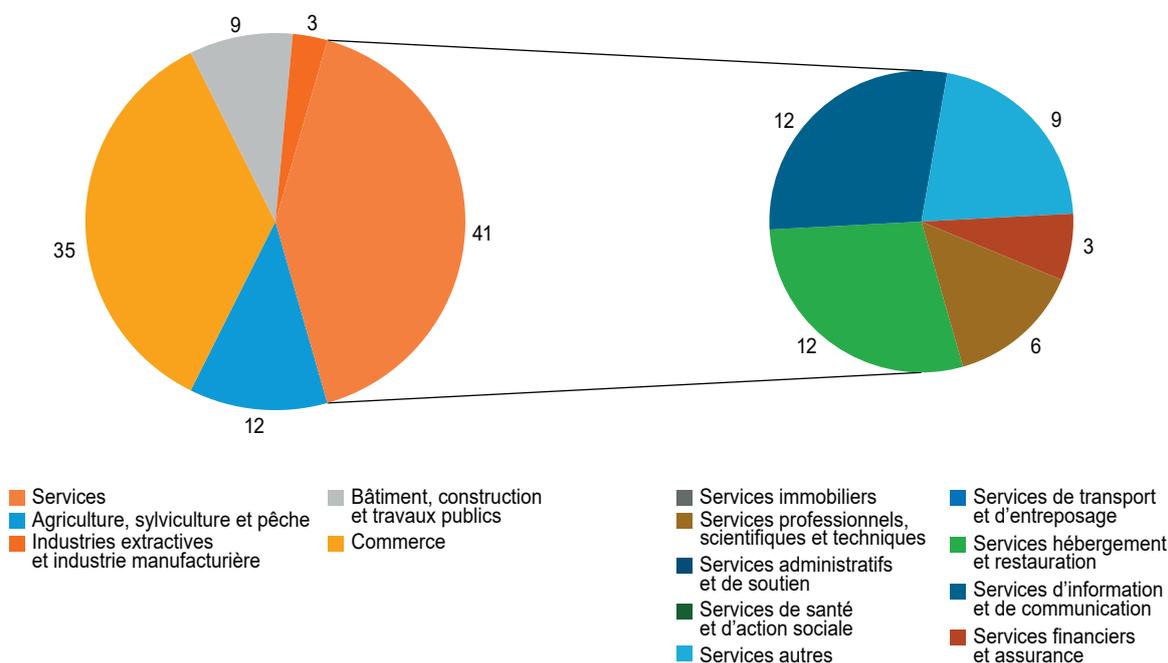
**Répartition des dossiers éligibles par encours de crédit**

(en pourcentage)



**Répartition des dossiers éligibles par secteur économique**

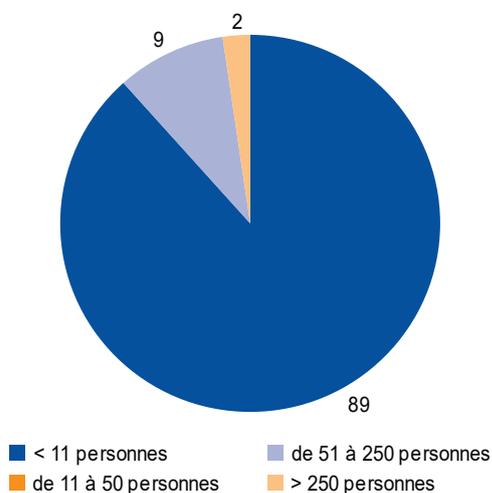
(en pourcentage)



	2024
Nombre de dossiers éligibles	43
Taux d'éligibilité (en %)	48
Montant des crédits demandés (millions EUR)	24
Nombre d'entreprises confortées	18
Nombre d'emplois préservés	101
Taux de médiation réussie (en %)	42

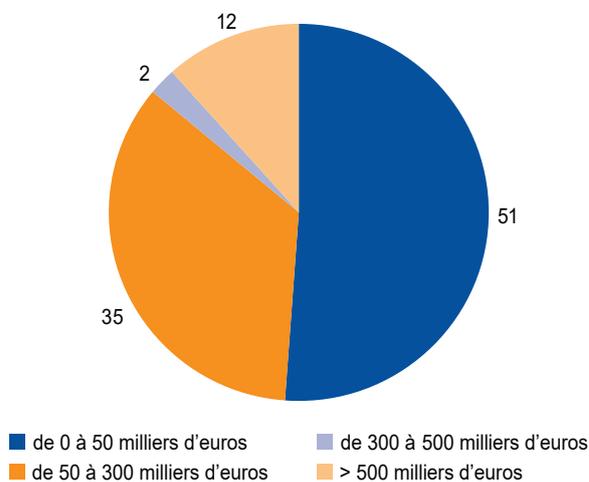
### Répartition des dossiers éligibles par effectif

(en pourcentage)



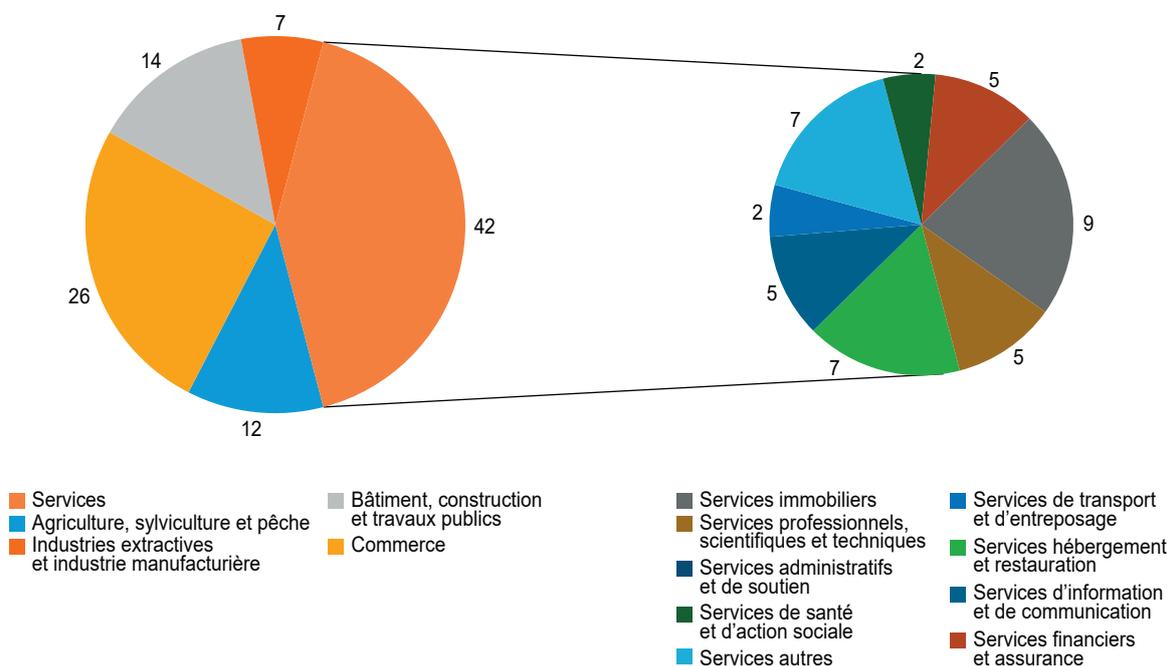
### Répartition des dossiers éligibles par encours de crédit

(en pourcentage)



### Répartition des dossiers éligibles par secteur économique

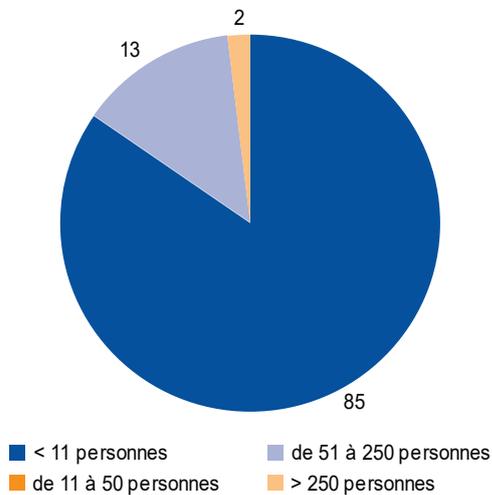
(en pourcentage)



	2024
Nombre de dossiers éligibles	52
Taux d'éligibilité (en %)	59
Montant des crédits demandés (millions EUR)	12
Nombre d'entreprises confortées	30
Nombre d'emplois préservés	200
Taux de médiation réussie (en %)	70

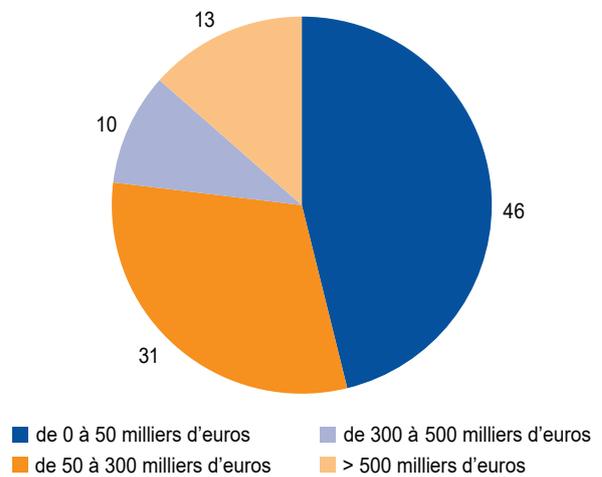
**Répartition des dossiers éligibles par effectif**

(en pourcentage)



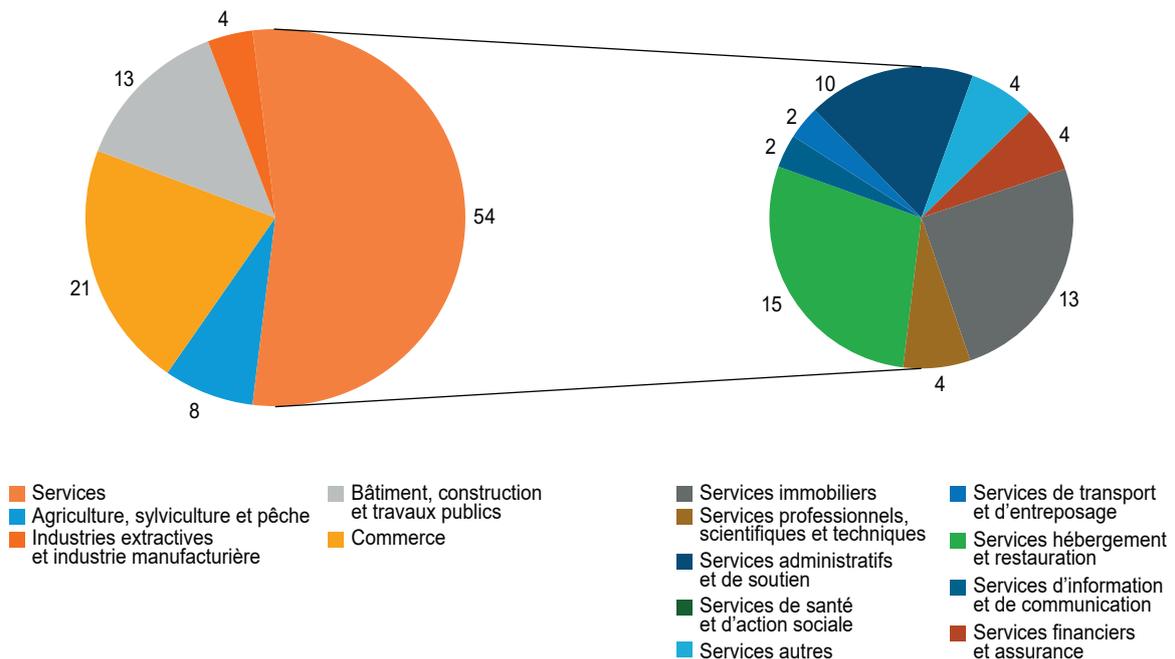
**Répartition des dossiers éligibles par encours de crédit**

(en pourcentage)



**Répartition des dossiers éligibles par secteur économique**

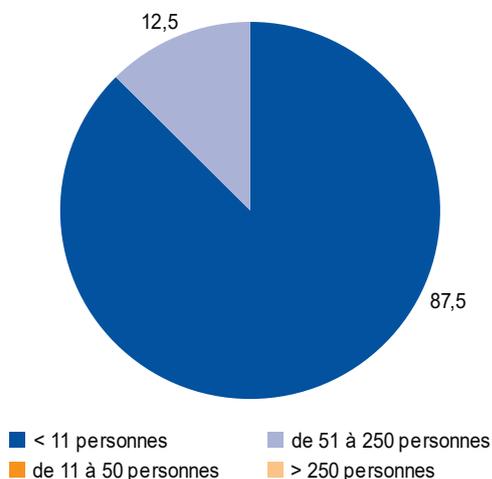
(en pourcentage)



	2024
Nombre de dossiers éligibles	8
Taux d'éligibilité (en %)	89
Montant des crédits demandés (millions EUR)	1
Nombre d'entreprises confortées	5
Nombre d'emplois préservés	18
Taux de médiation réussie (en %)	83

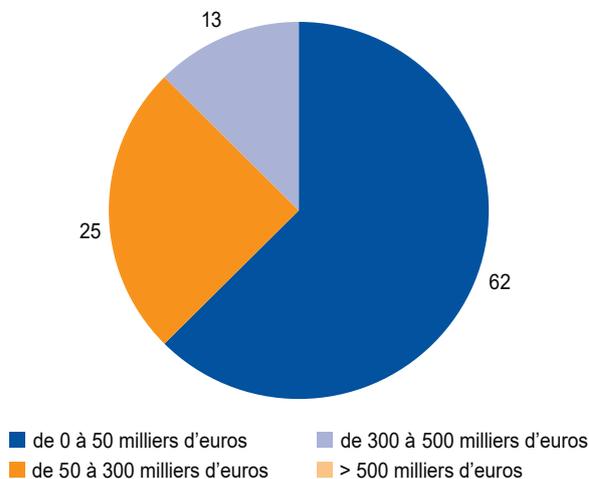
**Répartition des dossiers éligibles par effectif**

(en pourcentage)



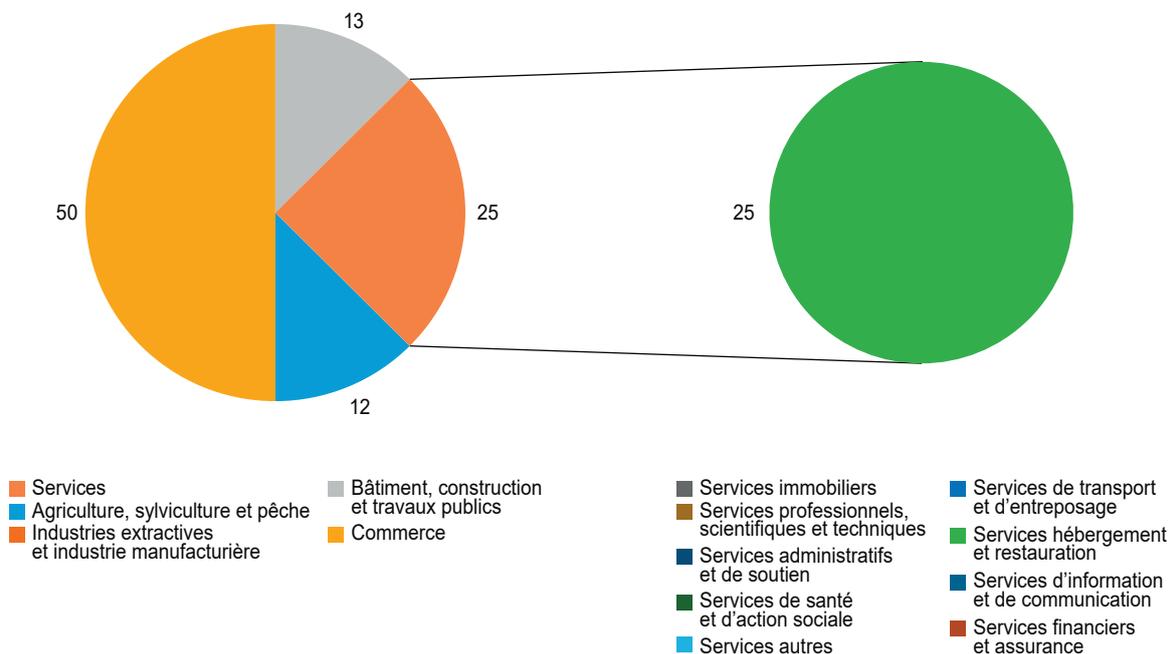
**Répartition des dossiers éligibles par encours de crédit**

(en pourcentage)



**Répartition des dossiers éligibles par secteur économique**

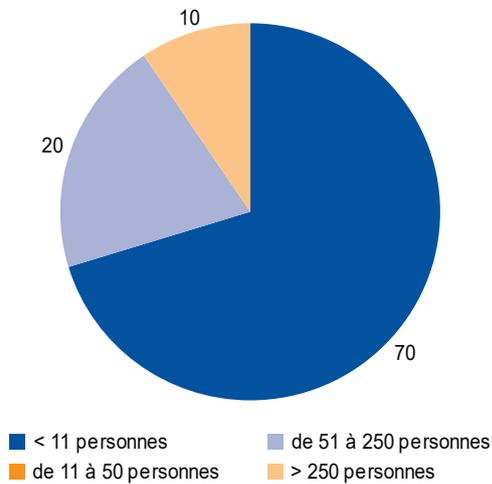
(en pourcentage)



	2024
Nombre de dossiers éligibles	74
Taux d'éligibilité (en %)	44
Montant des crédits demandés (millions EUR)	38
Nombre d'entreprises confortées	46
Nombre d'emplois préservés	736
Taux de médiation réussie (en %)	75

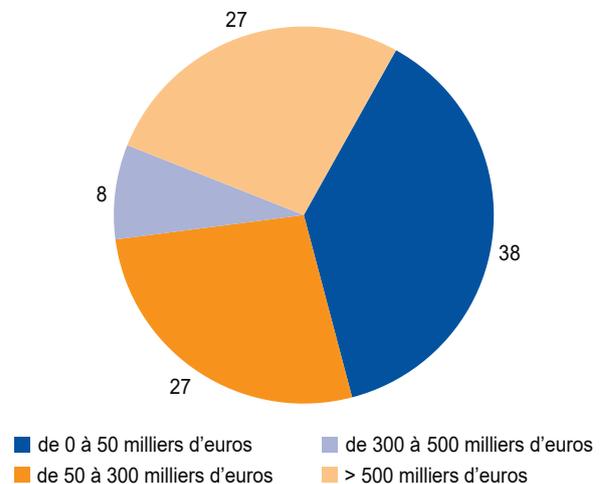
**Répartition des dossiers éligibles par effectif**

(en pourcentage)



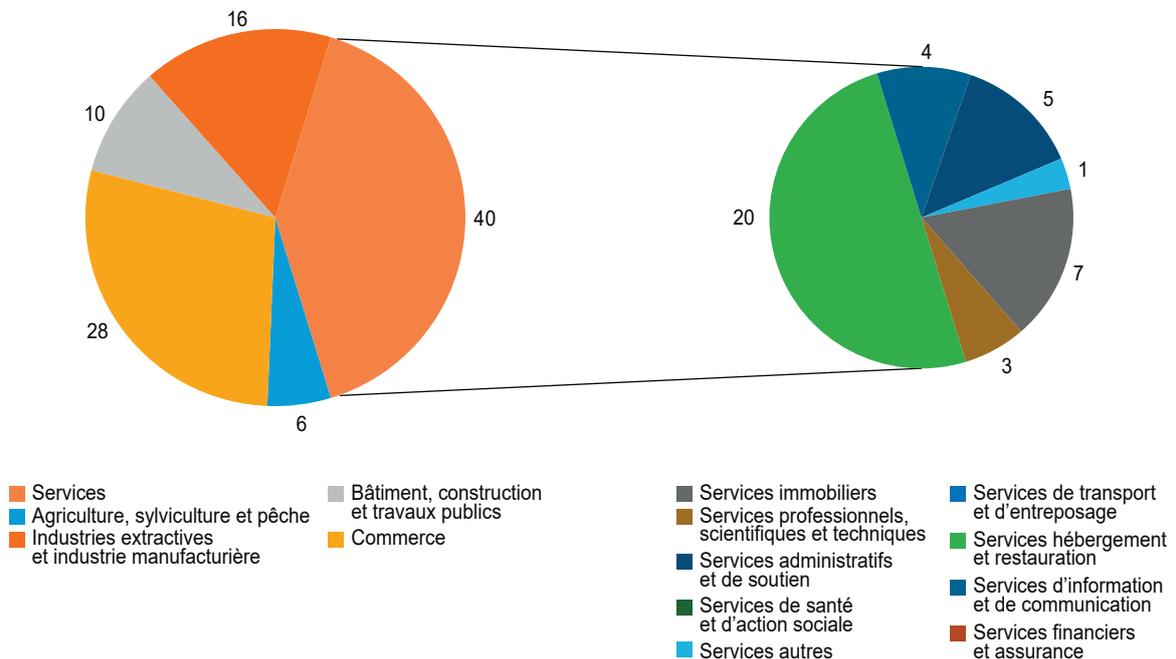
**Répartition des dossiers éligibles par encours de crédit**

(en pourcentage)



**Répartition des dossiers éligibles par secteur économique**

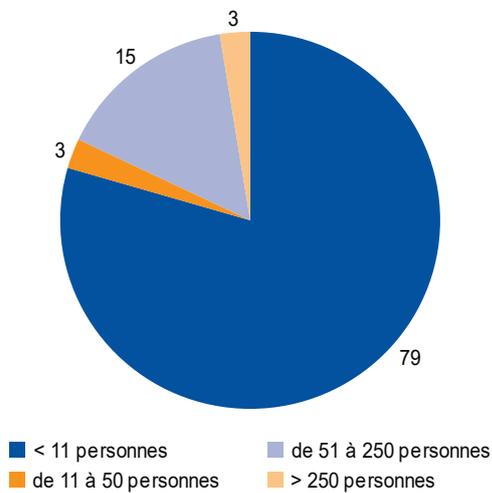
(en pourcentage)



	2024
Nombre de dossiers éligibles	39
Taux d'éligibilité (en %)	28
Montant des crédits demandés (millions EUR)	9
Nombre d'entreprises confortées	22
Nombre d'emplois préservés	216
Taux de médiation réussie (en %)	63

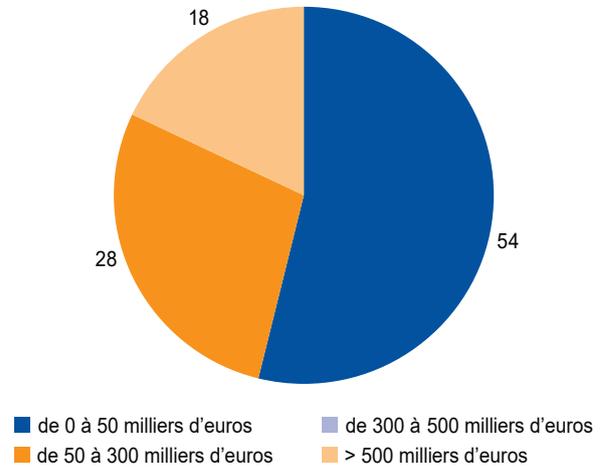
**Répartition des dossiers éligibles par effectif**

(en pourcentage)



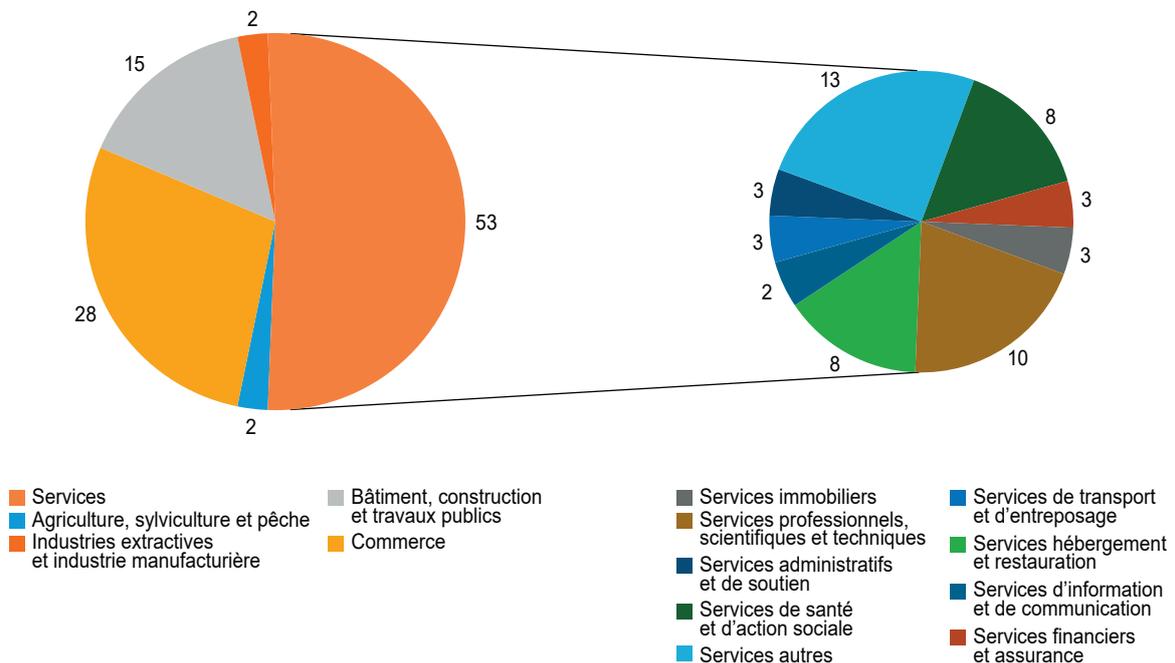
**Répartition des dossiers éligibles par encours de crédit**

(en pourcentage)



**Répartition des dossiers éligibles par secteur économique**

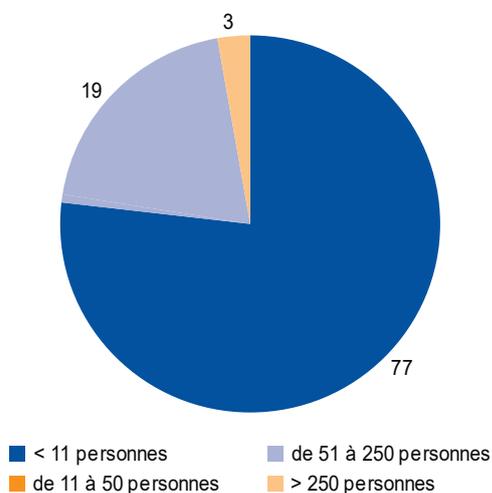
(en pourcentage)



	2024
Nombre de dossiers éligibles	289
Taux d'éligibilité (en %)	40
Montant des crédits demandés (millions EUR)	94
Nombre d'entreprises confortées	141
Nombre d'emplois préservés	1 167
Taux de médiation réussie (en %)	62

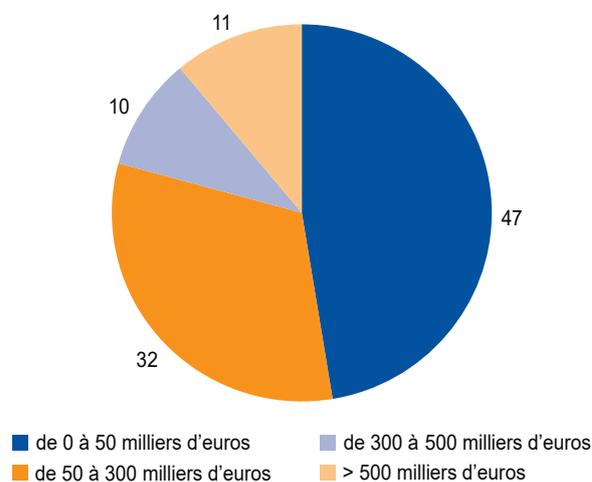
### Répartition des dossiers éligibles par effectif

(en pourcentage)



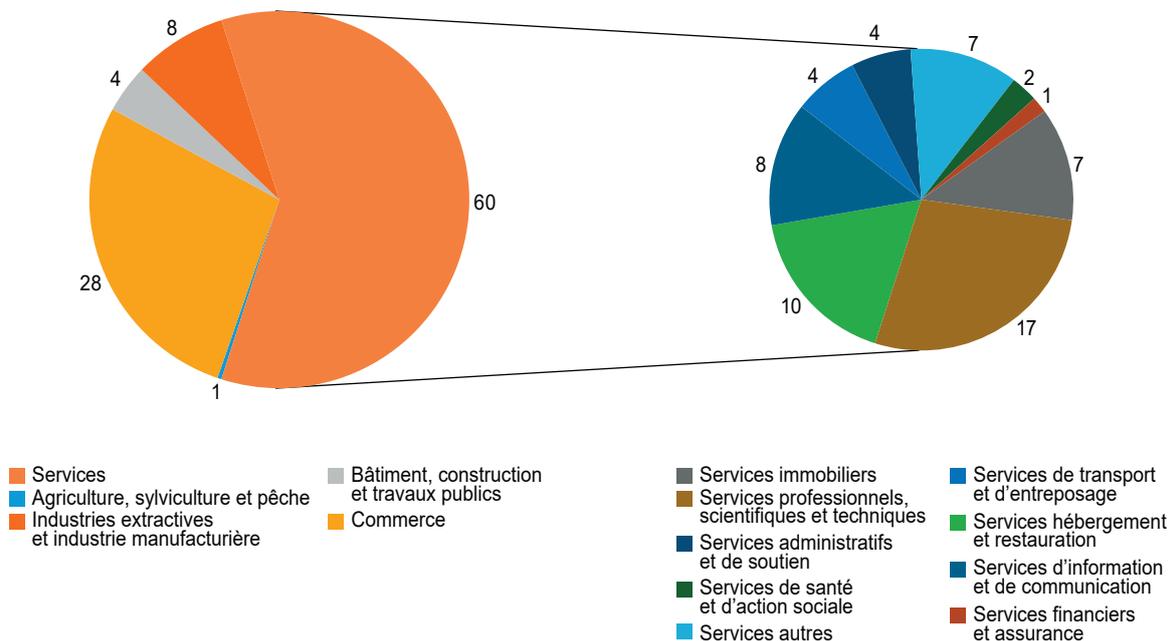
### Répartition des dossiers éligibles par encours de crédit

(en pourcentage)



### Répartition des dossiers éligibles par secteur économique

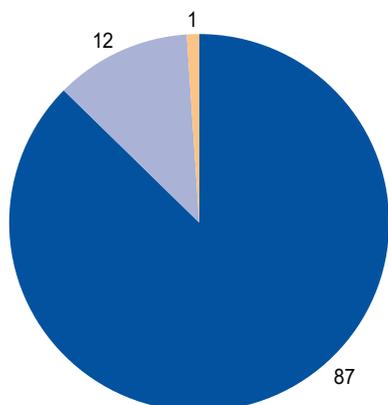
(en pourcentage)



	2024
Nombre de dossiers éligibles	95
Taux d'éligibilité (en %)	71
Montant des crédits demandés (millions EUR)	51
Nombre d'entreprises confortées	52
Nombre d'emplois préservés	558
Taux de médiation réussie (en %)	67

### Répartition des dossiers éligibles par effectif

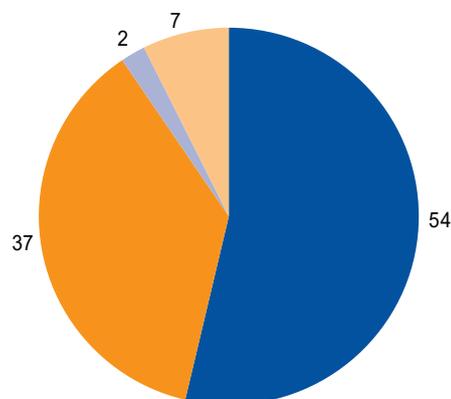
(en pourcentage)



■ < 11 personnes  
■ de 11 à 50 personnes  
■ de 51 à 250 personnes  
■ > 250 personnes

### Répartition des dossiers éligibles par encours de crédit

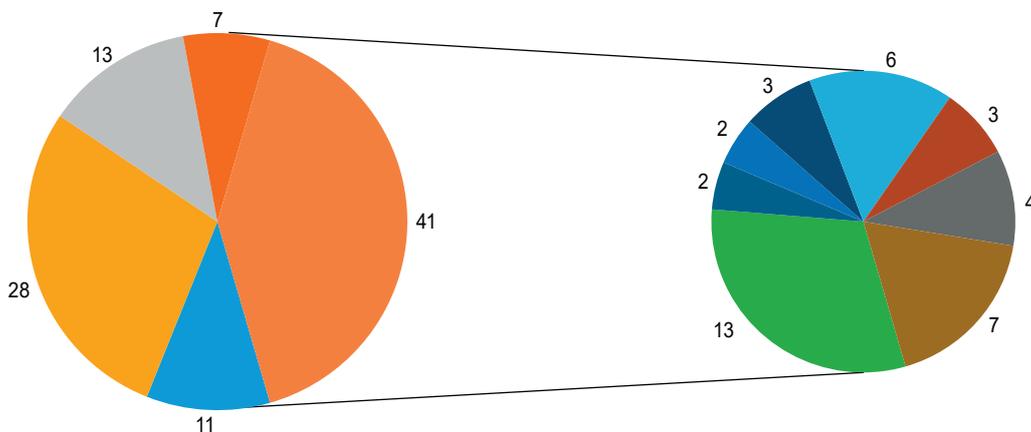
(en pourcentage)



■ de 0 à 50 milliers d'euros  
■ de 50 à 300 milliers d'euros  
■ de 300 à 500 milliers d'euros  
■ > 500 milliers d'euros

### Répartition des dossiers éligibles par secteur économique

(en pourcentage)

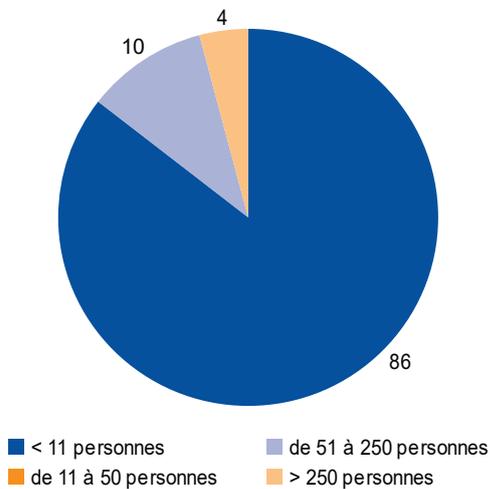


■ Services  
■ Agriculture, sylviculture et pêche  
■ Industries extractives et industrie manufacturière  
■ Bâtiment, construction et travaux publics  
■ Commerce  
■ Services immobiliers  
■ Services professionnels, scientifiques et techniques  
■ Services administratifs et de soutien  
■ Services de santé et d'action sociale  
■ Services autres  
■ Services de transport et d'entreposage  
■ Services hébergement et restauration  
■ Services d'information et de communication  
■ Services financiers et assurance

	2024
Nombre de dossiers éligibles	145
Taux d'éligibilité (en %)	47
Montant des crédits demandés (millions EUR)	39
Nombre d'entreprises confortées	79
Nombre d'emplois préservés	602
Taux de médiation réussie (en %)	66

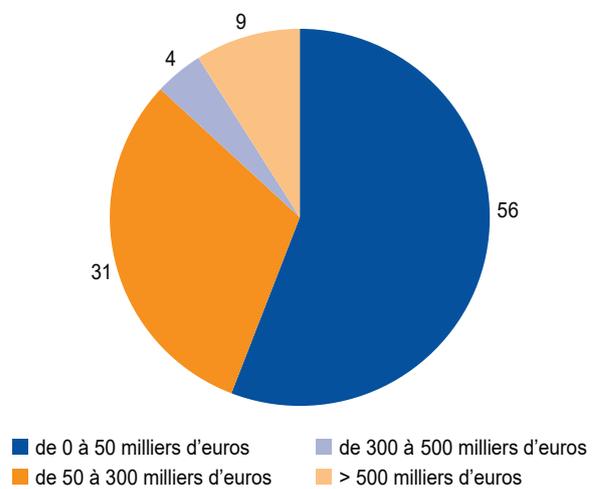
### Répartition des dossiers éligibles par effectif

(en pourcentage)



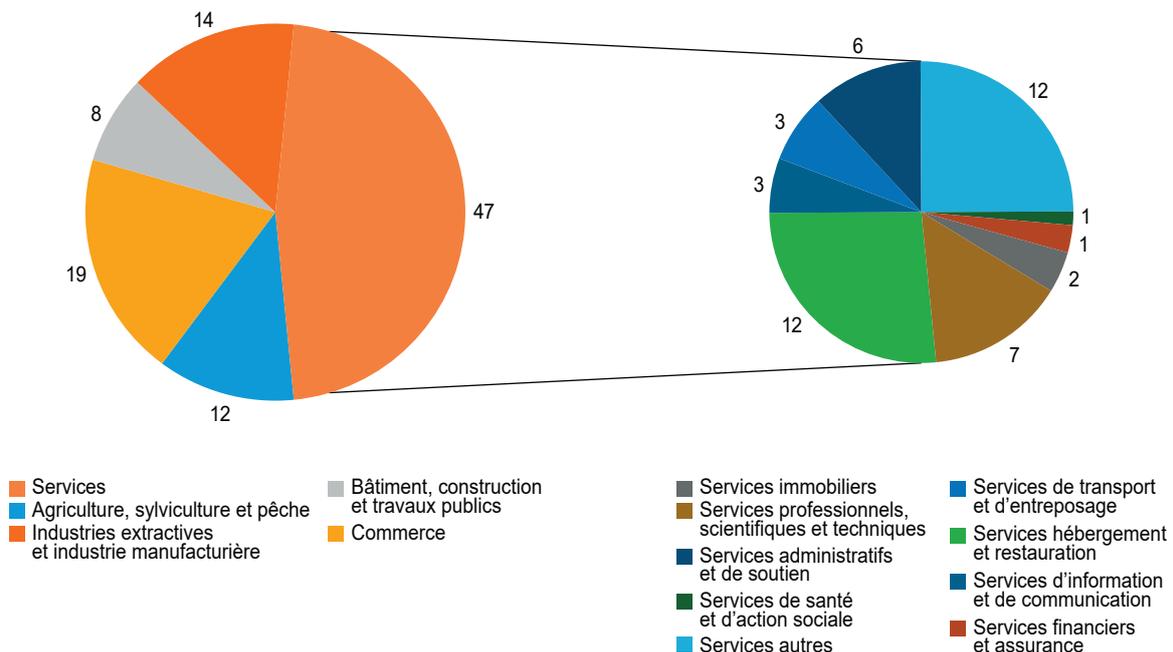
### Répartition des dossiers éligibles par encours de crédit

(en pourcentage)



### Répartition des dossiers éligibles par secteur économique

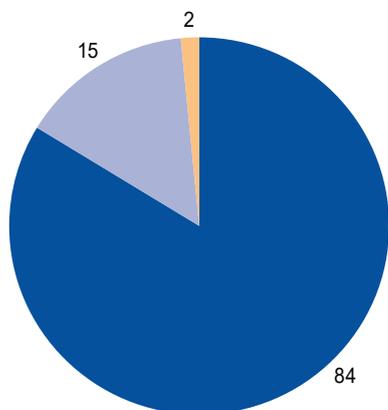
(en pourcentage)



	2024
Nombre de dossiers éligibles	129
Taux d'éligibilité (en %)	42
Montant des crédits demandés (millions EUR)	18
Nombre d'entreprises confortées	73
Nombre d'emplois préservés	451
Taux de médiation réussie (en %)	61

**Répartition des dossiers éligibles par effectif**

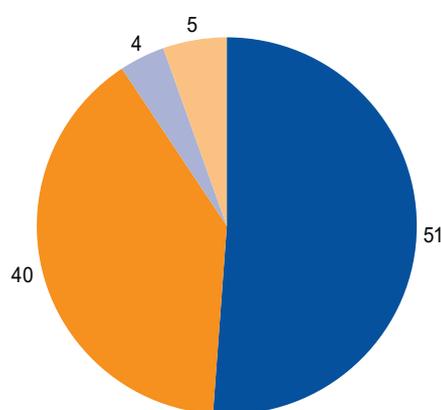
(en pourcentage)



■ < 11 personnes  
■ de 11 à 50 personnes  
■ de 51 à 250 personnes  
■ > 250 personnes

**Répartition des dossiers éligibles par encours de crédit**

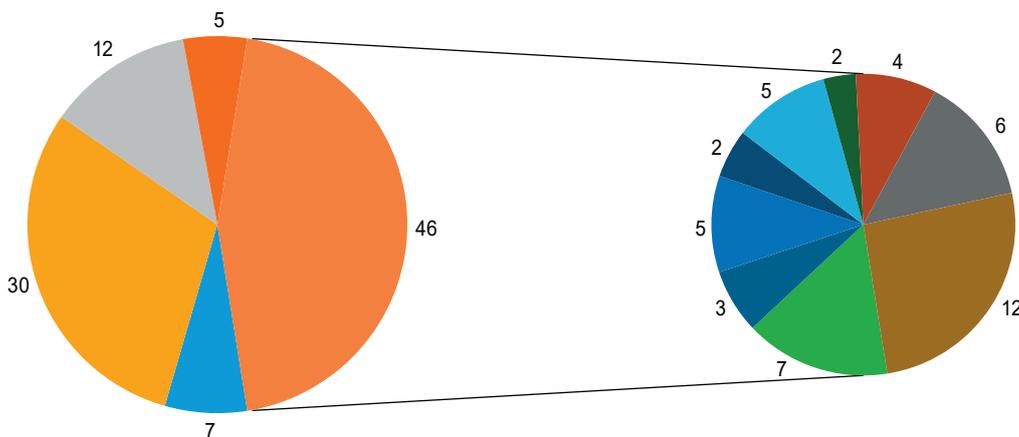
(en pourcentage)



■ de 0 à 50 milliers d'euros  
■ de 50 à 300 milliers d'euros  
■ de 300 à 500 milliers d'euros  
■ > 500 milliers d'euros

**Répartition des dossiers éligibles par secteur économique**

(en pourcentage)

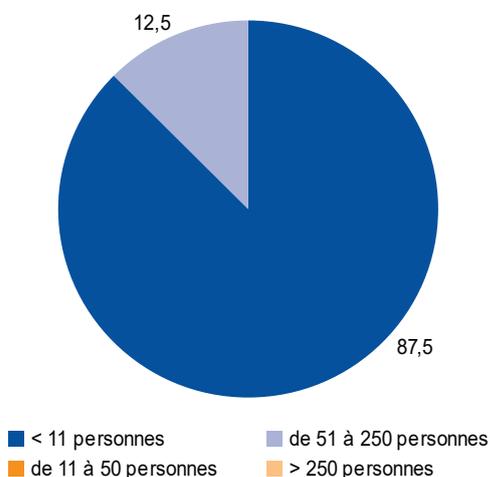


■ Services  
■ Agriculture, sylviculture et pêche  
■ Industries extractives et industrie manufacturière  
■ Bâtiment, construction et travaux publics  
■ Commerce  
■ Services immobiliers  
■ Services professionnels, scientifiques et techniques  
■ Services administratifs et de soutien  
■ Services de santé et d'action sociale  
■ Services autres  
■ Services de transport et d'entreposage  
■ Services hébergement et restauration  
■ Services d'information et de communication  
■ Services financiers et assurance

	2024
Nombre de dossiers éligibles	64
Taux d'éligibilité (en %)	53
Montant des crédits demandés (millions EUR)	12
Nombre d'entreprises confortées	24
Nombre d'emplois préservés	143
Taux de médiation réussie (en %)	71

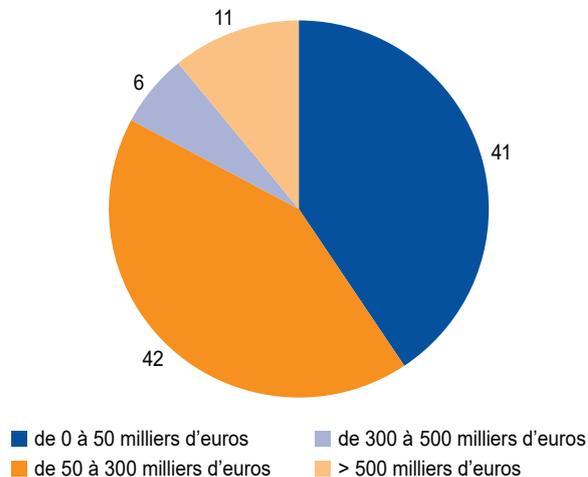
**Répartition des dossiers éligibles par effectif**

(en pourcentage)



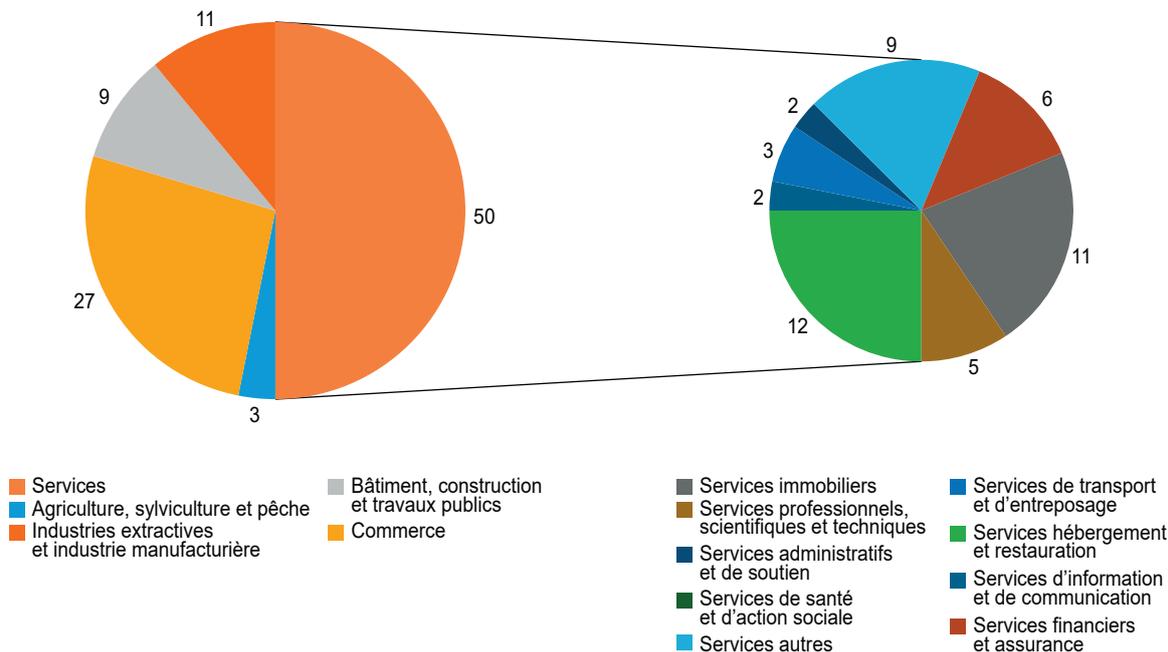
**Répartition des dossiers éligibles par encours de crédit**

(en pourcentage)



**Répartition des dossiers éligibles par secteur économique**

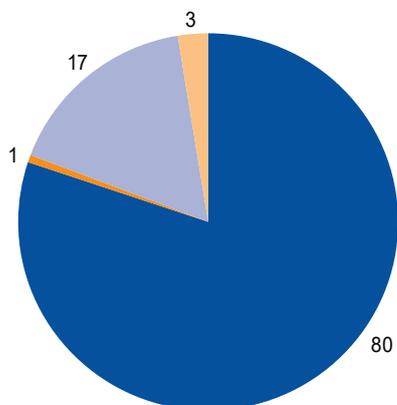
(en pourcentage)



	2024
Nombre de dossiers éligibles	156
Taux d'éligibilité (en %)	54
Montant des crédits demandés (millions EUR)	28
Nombre d'entreprises confortées	93
Nombre d'emplois préservés	678
Taux de médiation réussie (en %)	72

**Répartition des dossiers éligibles par effectif**

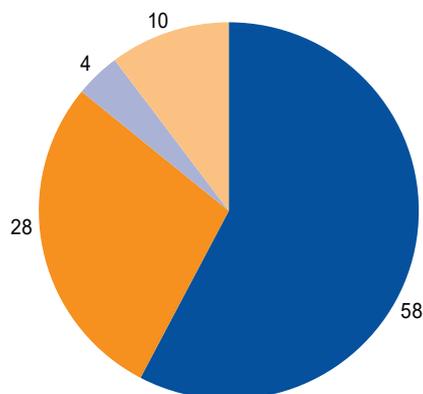
(en pourcentage)



■ < 11 personnes    ■ de 51 à 250 personnes  
■ de 11 à 50 personnes    ■ > 250 personnes

**Répartition des dossiers éligibles par encours de crédit**

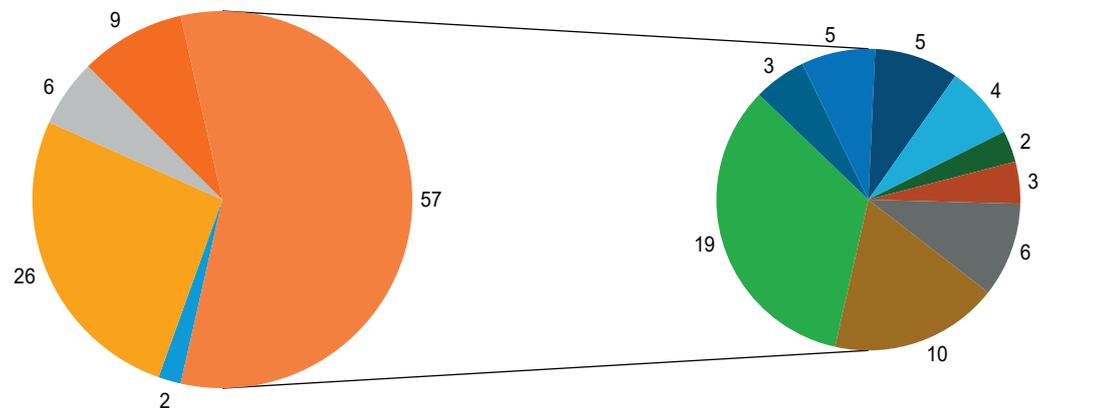
(en pourcentage)



■ de 0 à 50 milliers d'euros    ■ de 300 à 500 milliers d'euros  
■ de 50 à 300 milliers d'euros    ■ > 500 milliers d'euros

**Répartition des dossiers éligibles par secteur économique**

(en pourcentage)

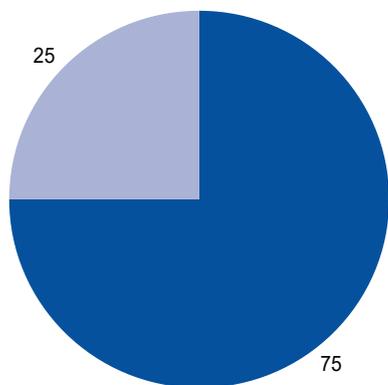


■ Services    ■ Bâtiment, construction et travaux publics    ■ Services immobiliers    ■ Services de transport et d'entreposage  
■ Agriculture, sylviculture et pêche    ■ Commerce    ■ Services professionnels, scientifiques et techniques    ■ Services hébergement et restauration  
■ Industries extractives et industrie manufacturière    ■ Services administratifs et de soutien    ■ Services de santé et d'action sociale    ■ Services d'information et de communication  
■ Services financiers et assurance

	2024
Nombre de dossiers éligibles	12
Taux d'éligibilité (en %)	32
Montant des crédits demandés (millions EUR)	5
Nombre d'entreprises confortées	7
Nombre d'emplois préservés	43
Taux de médiation réussie (en %)	50

**Répartition des dossiers éligibles par effectif**

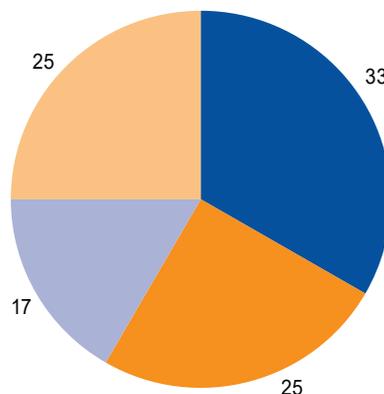
(en pourcentage)



■ < 11 personnes      ■ de 51 à 250 personnes  
■ de 11 à 50 personnes      ■ > 250 personnes

**Répartition des dossiers éligibles par encours de crédit**

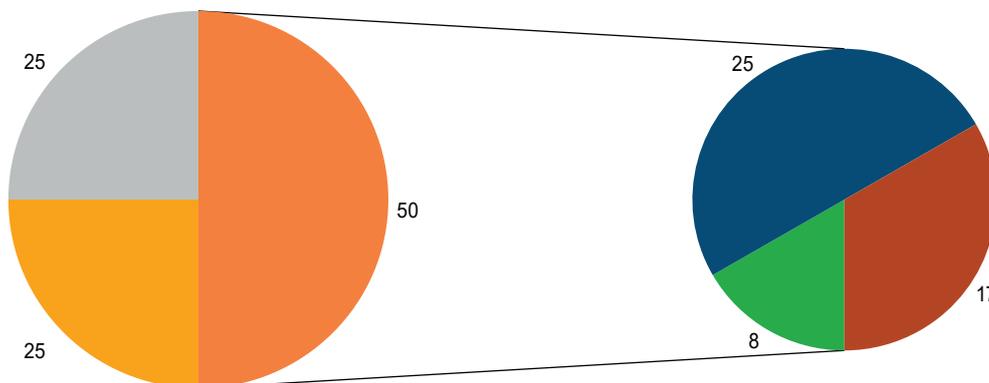
(en pourcentage)



■ de 0 à 50 milliers d'euros      ■ de 300 à 500 milliers d'euros  
■ de 50 à 300 milliers d'euros      ■ > 500 milliers d'euros

**Répartition des dossiers éligibles par secteur économique**

(en pourcentage)



■ Services      ■ Bâtiment, construction et travaux publics      ■ Services immobiliers      ■ Services de transport et d'entreposage  
■ Agriculture, sylviculture et pêche      ■ Commerce      ■ Services professionnels, scientifiques et techniques      ■ Services hébergement et restauration  
■ Industries extractives et industrie manufacturière      ■ Services administratifs et de soutien      ■ Services de santé et d'action sociale      ■ Services d'information et de communication  
■ Services autres      ■ Services financiers et assurance

## **ANNEXE II | Restructuration des Prêts Garantis par l'État (PGE)**

Un [Accord de place](#) a été signé le 19 janvier 2022 par l'État, la Banque de France, l'IEDOM et la Fédération des Banques Françaises afin que des restructurations amiables de PGE, via la Médiation du Crédit, puissent être accordées, tout en maintenant la garantie de l'État sur ces prêts.

Cet [accord a été prolongé le 15 décembre 2023](#), dans les mêmes conditions, jusqu'à la fin de l'année 2026.

Le recours à la Médiation du crédit complète les procédures des tribunaux de Commerce et s'adresse aux TPE-PME confrontées à des difficultés avérées à honorer leurs échéances de PGE mais dont la pérennité n'est pas remise en cause.

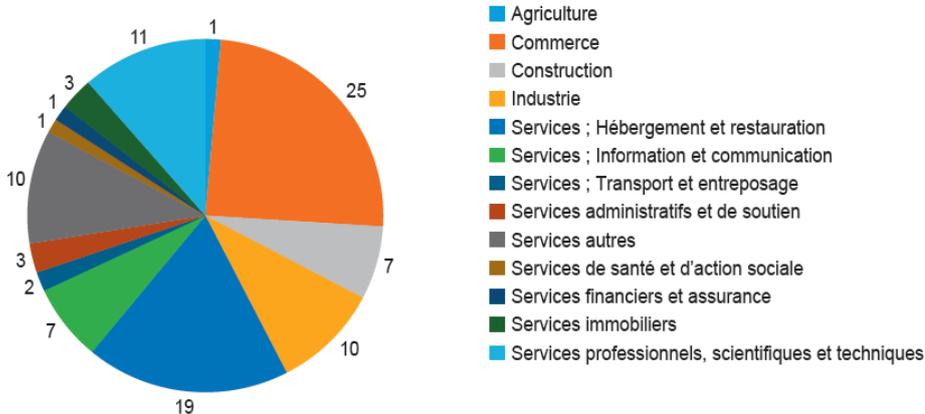
La médiation du crédit peut être saisie directement dans le cas de demandes relatives à des PGE d'un montant ne dépassant pas 50 000 euros à l'octroi. Au-delà de ce montant, la demande est examinée au préalable par le Conseiller départemental aux entreprises en difficulté.

La restructuration du PGE dans ce cadre permet aux entreprises concernées de bénéficier d'un rééchelonnement des échéances de leurs PGE (sur une durée maximale de 4 ans pouvant inclure 6 mois de moratoire), d'un réaménagement équilibré de leurs autres crédits bancaires à moyen terme et de visibilité sur le maintien de leurs lignes de court terme.

Depuis le début de la procédure, 1481 dossiers éligibles à la procédure ont été traités par la Médiation dont 392 en 2024 et la majorité de ces demandes (57%) provient du secteur des services et dans une moindre mesure (25%) du commerce.

## Répartition par secteurs économiques des dossiers éligibles pour restructuration de PGE

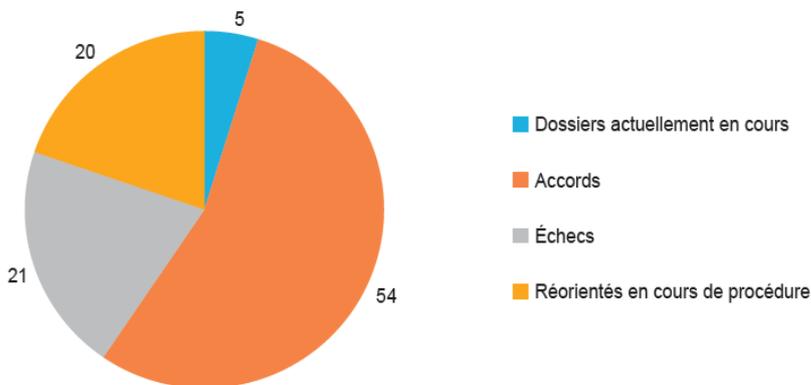
(en pourcentage)



D'ores et déjà, 809 dossiers ont fait l'objet d'un accord, avec une restructuration des autres crédits bancaires à maturité et un constat d'accord signé à l'issue de la médiation qui permet de préciser les lignes de crédits court terme maintenues.

## État des dossiers éligibles pour restructuration de PGE depuis le début de la procédure

(en pourcentage)



À l'inverse, 306 dossiers (21%) n'ont pas pu être finalisés, pour deux raisons principales : une absence de besoin avéré (demande de « confort ») ou le refus des banques de renégocier les autres prêts bancaires (hors PGE), comme l'impose l'Accord de Place pour bénéficier de la restructuration des PGE.

Certains dossiers sont toujours en cours de médiation (5%) et plusieurs dossiers ont été réorientés en cours de procédures (20%), soit parce qu'ils n'étaient pas éligibles (cas d'entreprises de taille intermédiaire), soit parce que l'entreprise avait renoncé à sa demande ou encore parce qu'une orientation vers les procédures devant les tribunaux de commerce a été jugée plus appropriée.

### Contact presse :

Service de presse de la Banque de France : [presse@banque-france.fr](mailto:presse@banque-france.fr) // 01 42 92 39 00

Certaines régions sont surreprésentées en médiation du crédit dans le cadre de la restructuration de PGE au regard de leur poids en termes de PGE octroyés (Nouvelle-Aquitaine, Ile-de-France et – dans une moindre mesure – Normandie et Auvergne Rhône Alpes), tandis que d'autres sont très peu sollicitées par rapport aux PGE octroyés (Hauts-de-France, Outre-Mer, Grand-Est).

#### Répartition par région des dossiers de médiation avec restructuration et des PGE octroyés

	Part des dossiers avec restructuration de PGE (en%)	Part des PGE octroyés (en%)
Île-de-France	28,6	21,1
Auvergne-Rhône-Alpes	14,6	13,2
Nouvelle-Aquitaine	14,0	9,9
Provence-Alpes-Côte d'Azur	9,3	10,9
Occitanie	9,1	10,0
Grand Est	4,7	6,9
Normandie	3,8	3,5
Pays de la Loire	3,4	4,2
Bourgogne-Franche-Comté	3,2	3,7
Bretagne	2,6	3,9
Centre-Val de Loire	2,6	3,0
Hauts-de-France	2,2	6,0
Outre-mer	0,9	2,6
Corse	0,9	1,0

**Contact presse :**

Service de presse de la Banque de France : [presse@banque-france.fr](mailto:presse@banque-france.fr) // 01 42 92 39 00